

# Quelle est la position défendue par le PS dans et hors du gouvernement?

**Axel Bernard**

avocat, axel.bernard@progresslaw.net



La position concernant les sans-papiers défendue par le Parti Socialiste dans et hors du Gouvernement est de loin une question complexe.

Le PS a pris de nombreuses positions de principe sur la réalité vécue par les sans-papiers :

- le refus de l'enfermement des enfants dans les centres fermés.
- L'abrogation du délit de solidarité à l'égard des sans-papiers
- Une procédure d'asile plus humaine...

Le dépôt de propositions de loi a souvent accompagné ces prises de position.

Néanmoins, force est de constater que la pratique des représentants du PS en tant qu'acteurs du gouvernement fédéral est à mille lieues de ces positions de principe.

Le gouvernement dans son ensemble applique depuis 2003 une politique répressive à l'égard des étrangers (augmentation du budget des centres fermés, du nombre d'expulsions, ...).

Il est à ce titre particulièrement significatif que le point de départ du

mouvement des sans-papiers que nous connaissons actuellement a été l'application d'un protocole d'accord entre Fedasil et l'Office des Etrangers, c'est-à-dire, entre le ministre PS de l'intégration sociale, Christian Dupont et le ministre VLD de l'Intérieur.

Ce protocole autorisait les forces de police à entrer dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile afin de procéder à l'expulsion forcée de candidats réfugiés déboutés, sous la direction de l'Office des étrangers.

L'application de ce protocole a été l'origine de l'occupation de l'église Saint-Christophe à Charleroi et de l'église Saint-Boniface à Ixelles au début de l'automne 2005. Le Parti Socialiste, au travers de son Ministre de l'Intégration sociale, acceptait ainsi le fait que les seuls lieux d'accueil des candidats réfugiés soient aussi les lieux où ces derniers avaient le plus de raisons de craindre l'arrestation, la détention en centres fermés et l'expulsion forcée.

En ce qui concerne la question de la régularisation des personnes en séjour illégal, les différentes rencontres que nous avons eues, de septembre 2005 à février 2006, avec les responsables du PS (avec le cabinet Onkelinx, le député Boukourna, Guillaume De Walque, etc.) ont toutes abouti au même résultat : aucune exigence de régularisation n'est à l'ordre du jour du PS.

Ce refus d'aborder la question de la régularisation a néanmoins évolué par après.

Le 6 février 2006, suite à l'occupation des bureaux du PS par les voisins et soutiens des occupants

de l'église Saint-Boniface, Elio Di Rupo ouvre une toute petite perspective en affirmant que « nous examinons aussi différentes propositions de textes visant à modifier l'article 9.3 de la loi de 1980, dont la proposition émanant de l'UDEP (Union pour la défense des sans-papiers). »

Le mois de février 2006 était un mois de mobilisation pour la manifestation du 25 février 2006 qui a réuni plus de 10.000 personnes à Bruxelles.

Le 20 février 2006, le PS annonce le dépôt prochain d'une proposition de loi et diffuse une proposition qui répond en grande partie aux aspirations du mouvement des sans-papiers.

Le 23 février 2006, la communication suivante est émise : « Le PS soutient une grande partie des revendications de la manifestation du 25 février ».

Le 14 mars 2006, cinq députés du Parti Socialiste déposent leur proposition de loi créant une commission permanente de régularisation de séjour de certaines catégories d'étrangers séjournant sur le territoire du Royaume.

Le 17 mars 2006, les députés PS de La Chambre refusent néanmoins de donner une suite favorable à la proposition de renvoyer en procédure d'urgence devant la Commission de l'Intérieur les propositions de loi permettant d'apporter une solution structurelle aux problèmes rencontrés par les sans-papiers.

Dans le courant du mois de mars 2006, les sénateurs PS, Jean Cornil et Sfia Bouarfa, annoncent le dépôt d'une proposition de loi

abrogeant l'article 77 de la loi du 15 décembre 1980 qui instaure le délit de solidarité à l'égard des étrangers.

Cette proposition est accueillie avec beaucoup d'enthousiasme mais semble aujourd'hui n'avoir été qu'une loi marketing plutôt que l'enjeu d'un combat socialiste eu égard aux événements du mois d'avril.

Le 1<sup>er</sup> avril, les sans-papiers de toute la Belgique ont les yeux remplis d'amertume tournés vers Saint-Boniface où 119 d'entre eux quittent l'église Saint-Boniface, après cinq mois d'occupation et une grève de la faim d'une vingtaine de jours, munis tous (ceux inscrits sur la liste de l'Office des Etrangers en tout cas) d'une décision positive de séjour d'un an, octroyée arbitrairement par le Ministre de l'Intérieur.

Dans un même élan, les sans-papiers décident de s'organiser autour de l'UDEP et d'occuper à leur tour des lieux philosophiques pour exiger un séjour légal en Belgique « comme ceux de Saint-Boniface ».

C'est ainsi qu'une centaine de sans-papiers ont occupé l'église du Parvis de Saint-Gilles avec l'autorisation du curé le 5 avril 2006.

Quelle a été la réaction des responsables de la commune qui pourtant sont du même parti politique que ceux qui proposaient la suppression du délit de solidarité à l'égard des sans-papiers? Le bourgmestre PS faisant fonction de la commune de Saint-Gilles ordonne l'évacuation immédiate de l'église du parvis de Saint-Gilles !

Cette mesure de police choque plus d'un quidam et, en réponse aux appels à la manifestation lancés contre cette évacuation, le bourgmestre PS ff de la commune de Saint-Gilles reprend une nouvelle ordonnance interdisant « *tout rassemblement, manifestation ou cortège de plus de cinq personnes, ayant trait à la problématique des sans-papiers, sur le territoire de la*

*commune de Saint-Gilles jusqu'au 31 mai 2006 à minuit* ».

Devant le tollé que crée cette mesure de police dans l'opinion publique, cette ordonnance sera levée quelques jours après, soit le 10 avril 2006.

Il n'en reste pas moins que cette interdiction générale de manifester sur la problématique des sans-papiers sur le territoire entier d'une commune est unique en Belgique et que, pour l'instant, la commune PS de Saint-Gilles est la seule commune à avoir DEUX fois fait procéder par les forces de police à l'évacuation d'occupations de lieux sur son territoire (l'évacuation de l'église du parvis du 5 avril et celle des grévistes de la faim durant la nuit du 3 mai 2006).

Le 21 avril 2006, par un communiqué de presse, le PS réitère sa demande « *de critères précis de régularisation de certaines catégories d'étrangers.(...) Le PS rappelle dans ce cadre qu'il a déposé à la Chambre une proposition de loi prévoyant des critères clairs de régularisation (introduction d'une demande d'asile ou de regroupement familial depuis plus de 3 ans ; séjour en Belgique depuis plus de 5 ans) et la mise en place d'une Commission de régularisation* ».

Le même jour a lieu le Conseil des Ministres qui discute du projet de réforme du gouvernement. Plus de 2.000 personnes (dont une grande majorité de sans-papiers, ainsi que les syndicats et diverses associations) manifestent à Bruxelles. Interrogée par la RTBF à l'entrée du Conseil des Ministres, la vice-première ministre PS, Laurette Onkelinx, déclare qu'elle défendra l'idée de critères précis, légaux et permanents de régularisation ainsi qu'une procédure respectueuse des droits de la défense.

A la sortie, plus aucune déclaration sur le sujet n'est émise. Le premier ministre réaffirme l'unité du gouvernement autour du projet élaboré par son ministre de l'Intérieur.

Tout récemment encore, le lundi 29 mai 2006, le ministre PS de l'Intégration Sociale, Christian Dupont, a fait procéder à l'évacuation forcée des sans-papiers en grève de la faim au Petit Château.

D'après la presse, cette décision aurait été prise ensemble avec le cabinet du ministre de l'Intérieur.

Cette épisode, qui a été vécu brutalement par les personnes concernées, illustre une fois de plus la collaboration entre les composantes PS et VLD du gouvernement, l'unité du gouvernement à donner une réponse répressive aux sans-papiers, plutôt que de répondre à leurs revendications légitimes.

Les sans-papiers pensaient au départ de ce mouvement n'avoir qu'un seul ennemi, en la personne du Ministre de l'Intérieur, Patrick Dewael.

La réalité des faits nous montre que le PS a pour l'instant toujours fait bloc avec ce ministre à l'intérieur du gouvernement.

La question peut donc se poser légitimement : quand donc deviendra-t-il réellement l'allié du mouvement des sans-papiers?